

« Sécurité et droits humains ne sont pas incompatibles. Au contraire, ils sont indissociables. Dans une société où les gens sont à l'abri des agressions et des attentats, d'où qu'ils viennent, les droits à la vie et à l'intégrité physique et mentale sont respectés. Le droit de ne pas être soumis à la torture ou à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants est au cœur d'une société sûre et démocratique. [...]

Les gouvernements ont le devoir de prendre toutes les mesures acceptables pour empêcher que des attentats terroristes ne soient commis sur leur territoire, et pour traduire en justice les personnes soupçonnées d'avoir perpétré ou planifié de tels actes. Ils ne doivent toutefois pas répondre à la terreur par la terreur, c'est-à-dire utiliser les mêmes armes que les terroristes, se rabaisser à leur niveau et instiller encore plus de peur dans les esprits des citoyens. Cette peur ne participe qu'à alimenter les clivages, les antagonismes, les discriminations. Elle contribue à justifier et à légitimer une répression massive et transnationale, au nom de la sécurité et d'une « guerre globale contre la terreur. »

Les droits humains et les libertés fondamentales ne sont pas un luxe réservé aux périodes fastes. Ils doivent être respectés en permanence, y compris en période de danger et d'insécurité. Les règles claires et consensuelles, définies par la communauté internationale dans le cadre de traités relatifs aux droits humains, doivent être respectées plus que jamais lors des conflits, lors des situations d'urgence ou des crises, car c'est justement dans ces moments-là que l'on cherche à justifier, au nom de la « nécessité », les violations les plus atroces. Le respect des droits humains ne compromet pas la sécurité, il y conduit.

Face à la menace terroriste, notre meilleure défense est le respect de nos droits. »

Geneviève SEVRIN,
Présidente d'Amnesty International France
Juillet 2007

Préface à l'ouvrage de Colombe Camus, *La guerre contre le terrorisme, dérives sécuritaires et dilemme démocratique.*